

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01588 Numéro SIREN : 529 112 237 Nom ou dénomination : VIOLAINEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt 9644

«VIOLAINEDIS»

Société par Actions Simplifiée au capital de €40 000
Siège Social : CD 13 – Lieudit « Le Berger »
59135 BELLAING

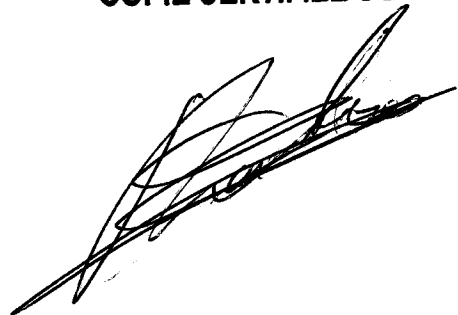
529 112 237 RCS VALENCIENNES

**GREFFE DU TRIBUNAL
1 / DEC. 2019
DE COMMERCE D'ARRAS**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located below the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' text.



N° 10937*20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2018

6

12

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

signature de l'entreprise : Sas VIOLAINEDIS
adresse de l'entreprise Lieudit Le Berger CD 13 59135 BELLAING

Durée de l'exercice précédent*

Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/06/2018numéro SIRET* 52911223700019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	22 533 607	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	182 895	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 095 69	
	Immobilisations en cours	AV	AW	66 016	
	Avances et acomptes	AX	AY	1 020 464	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1 600	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	23 629 1 271 651	
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
ACTIF CIRCULANT		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
	Autres créances (3)	BZ	CA	334 352	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	835	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	335 187	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 630 467 23 629 1 606 838	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété : *	Stocks :	Créances :		
	Immobilisations :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REPARTITION DES RESULTATS		payées par un établissement chargé du service des titres		b
mont global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	(2)	c
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				d
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				e
montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				f
				g
				h
				i
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				j
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				Total (a à h)
montant des revenus répartis (5)				

[illegible]

H	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 35 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT restant à reporter	

multiple obligatoire (article 53 A
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas VIOLAINEDIS

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		DA		40 000
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)		DB		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DC		
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DD		
Réserve légale (3)		DE		
Réserves statutaires ou contractuelles		DF		
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DG		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)		DH	-573 944	
Report à nouveau		DI	-15 847	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DJ		
Subventions d'investissement		DK		
Provisions réglementées *		DL	-549 791	
TOTAL (I)		DM		
Autres fonds propres		DN		
Produit des émissions de titres participatifs		DO		
Avances conditionnées		DP		
TOTAL (II)		DQ		
Provisions pour risques		DR		
Provisions pour charges		DS		
TOTAL (III)		DT		
DETTES (4)		DU		
Emprunts obligataires convertibles		DV	2 133 938	
Autres emprunts obligataires		DW		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DX	22 109	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DY	581	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DZ		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		EA		
Dettes fiscales et sociales		EB		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		EC	2 156 629	
Autres dettes		ED		
Compte régul.		EE	1 606 838	
Produits constatés d'avance (4)		1B		
TOTAL (IV)		1C		
		1D		
		1E		
		1F		
		1G		
		1H		
		1I		
		1J		
		1K		
		1L		
		1M		
		1N		
		1O		
		1P		
		1Q		
		1R		
		1S		
		1T		
		1U		
		1V		
		1W		
		1X		
		1Y		
		1Z		
		2A		
		2B		
		2C		
		2D		
		2E		
		2F		
		2G		
		2H		
		2I		
		2J		
		2K		
		2L		
		2M		
		2N		
		2O		
		2P		
		2Q		
		2R		
		2S		
		2T		
		2U		
		2V		
		2W		
		2X		
		2Y		
		2Z		
		3A		
		3B		
		3C		
		3D		
		3E		
		3F		
		3G		
		3H		
		3I		
		3J		
		3K		
		3L		
		3M		
		3N		
		3O		
		3P		
		3Q		
		3R		
		3S		
		3T		
		3U		
		3V		
		3W		
		3X		
		3Y		
		3Z		
		4A		
		4B		
		4C		
		4D		
		4E		
		4F		
		4G		
		4H		
		4I		
		4J		
		4K		
		4L		
		4M		
		4N		
		4O		
		4P		
		4Q		
		4R		
		4S		
		4T		
		4U		
		4V		
		4W		
		4X		
		4Y		
		4Z		
		5A		
		5B		
		5C		
		5D		
		5E		
		5F		
		5G		
		5H		
		5I		
		5J		
		5K		
		5L		
		5M		
		5N		
		5O		
		5P		
		5Q		
		5R		
		5S		
		5T		
		5U		
		5V		
		5W		
		5X		
		5Y		
		5Z		
		6A		
		6B		
		6C		
		6D		
		6E		
		6F		
		6G		
		6H		
		6I		
		6J		
		6K		
		6L		
		6M		
		6N		
		6O		
		6P		
		6Q		
		6R		
		6S		
		6T		
		6U		
		6V		
		6W		
		6X		
		6Y		
		6Z		
		7A		
		7B		
		7C		
		7D		
		7E		
		7F		
		7G		
		7H		
		7I		
		7J		
		7K		
		7L		
		7M		
		7N		
		7O		
		7P		
		7Q		
		7R		
		7S		
		7T		
		7U		
		7V		
		7W		
		7X		
		7Y		
		7Z		
		8A		
		8B		
		8C		
		8D		
		8E		
		8F		
		8G		
		8H		
		8I		
		8J		
		8K		
		8L		
		8M		
		8N		
		8O		
		8P		
		8Q		
		8R		
		8S		
		8T		
		8U		
		8V		
		8W		
		8X		
		8Y		
		8Z		
		9A		
		9B		
		9C		
		9D		
		9E		
		9F		
		9G		
		9H		
		9I		
		9J		
		9K		
		9L		
		9M		
		9N		
		9O		
		9P		
		9Q		
		9R		
		9S		
		9T		
		9U		
		9V		
		9W		
		9X		
		9Y		
		9Z		
		10A		
		10B		
		10C		
		10D		
		10E		
		10F		
		10G		
		10H		
		10I		
		10J		
		10K		
		10L		
		10M		
		10N		
		10O		
		10P		
		10Q		
		10R		
		10S		
		10T		
		10U		
		10V		
		10W		
		10X		
		10Y		
		10Z		
		11A		
		11B		
		11C		
		11D		
		11E		
		11F		
		11G		
		11H		
		11I		
		11J		
		11K		
		11L		
		11M		
		11N		
		11O		
		11P		
		11Q		
		11R		
		11S		
		11T		
		11U		
		11V		
		11W		
		11X		
		11Y		
		11Z		
		12A		
		12B		
		12C		
		12D		
		12E		
		12F		
		12G		
		12H		
		12I		
		12J		
		12K		
		12L		
		12M		

Désignation de l'entreprise : Sas VIOLAINEDIS

		Exercice N				Total			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL			
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres Produits (1) (11)					FQ	7 200		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 200	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
		Variation de stock (marchandises) *						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	13 030		
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	416		
Salaires et traitements *						FY			
Charges sociales (10)						FZ			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	342	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 788		
						GG	-6 588		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH			
Opérations en commun		Bénéfice attribué ou perte transférée *						GI	
		Perte supportée ou bénéfice transféré *						GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN		
	Différences positives de change						GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP		
Total des produits financiers (V)						GQ			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GR	9 259	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS		
	Différences négatives de change						GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	9 259	
	Total des charges financières (VI)						GV	-9 259	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	-15 847		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									

EXEMPLAIRE A CONSERVER L'AN 11 DE L'EXERCICE

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Données concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 10947*20

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

obligatoire (article 53 A
général des impôts)Néant ☐ *ion de l'entreprise Sas VIOLAINEDIS

Exercice N

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Produits exceptionnels sur opérations en capital *

Reprises sur provisions et transferts de charges

Total des produits exceptionnels (7) (VII)

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)

Charges exceptionnelles sur opérations en capital *

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)

Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)

1 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) (IX)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (X)

Impôts sur les bénéfices *

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont { produits de locations immobilières
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *
- Crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)

(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

(13) Dont primes et cotisations
complémentaires personnelles : facultatives A6

obligatoires A9

Exercice N

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le
cadre (7) et le joindre en annexe) :

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Honoraires

Exercice N

Charges antérieures

Produits antérieurs

7 200

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018 dont le total est de 1 606 837,90 Euros, dégage une perte de -15 846,96 Euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 30/06/2018.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Frais de constitution	5 ans
- Logiciels	5 ans
- Matériels de bureau	5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CP



N° 10169*22

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 - SD 2011

Désignation de l'entreprise		Sas VIOLAINEDIS		Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	23 140	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	182 895	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 164	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	66 016	LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK	1 020 464	LL		LM	
	TOTAL III			LN	1 270 540	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P	1 600	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	1 600	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 295 280	ØH		ØJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluati par mise en équivalence	
				par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immob lisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobili-sations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	23 140
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	182 895
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobi-lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 164
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	66 016
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	1 020 464
	TOTAL III			IY		NG		NH	1 270 540
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	1 600
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 600
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	1 295 280	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2018

Exercice N clos le 30/06/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Néant ☒ *

Désignation de l'entreprise : Sas VIOLAINEDIS

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

*

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

... ISACOMPTA (2018)

C_p

32/50



N° 10949*20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Néant ☒ *

Nomenclature de l'entreprise		Sas VIOLAINEDIS		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4								
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1														
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC										
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD		TE		TF										
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI										
Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO										
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6										
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM										
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR										
TOTAL I	3Z	TS		TT		TU										
Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D										
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H										
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M										
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S										
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W										
Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y		4Z		5A										
Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E										
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K										
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER										
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U										
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y										
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX										
sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D								
	- corporelles	6E		6F		6G		6H								
	- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5								
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X								
	- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9								
Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S									
Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W									
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A									
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA									
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD									
										Dont dotations et reprises	{	- d'exploitation	UE		UF	
												- financières	UG		UH	
												- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10							

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Néant ☐ *

Désignation de l' entreprise : **Sas VIOLAINEDIS**

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	334 352	334 352		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
Divers		VP					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	334 352	334 352	VV		
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	7Z						
Autres emprunts obligataires (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 109	22 109			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	75	75			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	506	506			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 133 938	2 133 938			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	2 156 629	2 156 629			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAS VIOLAINEDIS

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €

Siège social : CD13 LIEUDIT « LE BERGER »

59135 BELLAING

R.C.S : VALENCIENNES 529 112 237

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 30/06/2018

SAS VIOLAINEDIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DE 6 MOIS CLOS LE 30 JUIN 2018

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée VIOLAINEDIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée VIOLAINEDIS relatifs à l'exercice de 6 mois clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

MA

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

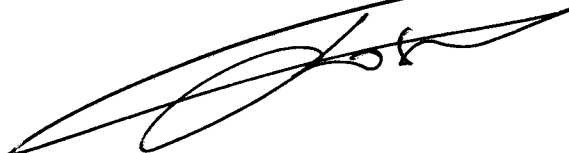


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Liévin, le 03 décembre 2018

Nicolas ROSZAK
Commissaire aux comptes
Pour la SAS NORAUDIT



BILAN

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

ACTIF

	Valeurs au 30/06/18	% de	Valeurs au	% de
Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	31/12/17	l'actif
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			832	
Frais de développement	23 140	22 533	607	
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes			79	79
Immobilisations corporelles	182 895	182 895	182 895	
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel & outillages	1 164	1 095	69	185
Autres immobilisations corporelles	66 016		66 016	
Immobilisations corporelles en cours	1 020 464	1 020 464	1 020 464	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 600	1 600	1 600	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 295 280	23 629	1 271 651	79
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appro				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes			21	21
Créances				
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	334 352	334 352	333 186	
Autres créances (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie	835	835	835	
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	335 187	335 187	21	334 021
TOTAL ACTIF CIRCULANT	335 187	335 187	21	21
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif	1 630 467	23 629	1 606 838	100
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 630 467	23 629	1 606 838	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)



BBA expertise

BILAN (SUITE)

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

PASSIF

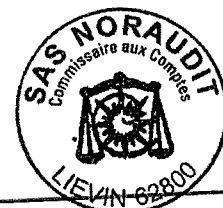
	Valeurs au 30/06/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 40 000)	40 000	2	40 000	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	-573 944	-36	-543 215	-34
Report à nouveau	-15 847	-1	-30 729	-2
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-549 791	-34	-533 944	-33
SITUATION NETTE				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	-549 791	-34	-533 944	-33
TOTAL CAPITAUX PROPRES				
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 133 938	133	2 120 112	132
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 109	1	19 680	1
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	581		165	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 156 629	134	2 139 958	133
TOTAL DETTES				
Écarts de conversion passif	1 606 838	100	1 606 014	100
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL				
	2 156 629		2 139 958	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



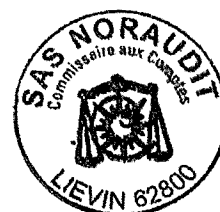
COMPTE DE RÉSULTAT

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

	Du 01/01/18 Au 30/06/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 200		389		6 811	
Autres produits						
	7 200		389		6 811	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements					2 297	21
Variation de stocks	13 030		10 733		-417	-50
Autres achats et charges externes	416		833			
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations	342		1 084		-743	-68
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions			117		-117	-100
Autres charges						
	13 788		12 768		1 020	8
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION					5 791	-47
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 588		-12 379			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Sas VIOLAINEDIS

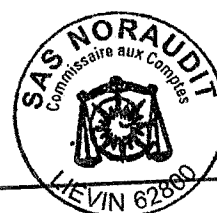
Du 01/01/2018 au 30/06/2018

	Du 01/01/18 Au 30/06/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres Intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	9 259		18 259		-9 000	-49
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement	9 259		18 259		-9 000	-49
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	-9 259		-18 259		9 000	-49
RÉSULTAT FINANCIER	-15 847		-30 638		14 791	-48
RÉSULTAT COURANT avant impôts						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles			91		-91	-100
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			91		-91	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			-91		91	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	7 200		389		6 811	
TOTAL DES PRODUITS	23 047		31 118		-8 071	-26
TOTAL DES CHARGES	-15 847		-30 729		14 882	-48
Bénéfice ou Perte						

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

9 259

18 259



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018 dont le total est de 1 606 837,90 Euros, dégage une perte de -15 846,96 Euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 30/06/2018.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Frais de constitution | 5 ans |
| - Logiciels | 5 ans |
| - Matériels de bureau | 5 ans |

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 140		
	Terrains		182 895		
	Constructions				
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencs & aménagts divers				
	Autres immos corporelles		1 164		
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers		66 016		
	Immobilisations corporelles en cours		1 020 464		
	Avances et acomptes	TOTAL	1 270 540		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		1 600		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	1 600		
		TOTAL GENERAL	1 295 280		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			23 140	
	Terrains				182 895	
	Constructions					
CORPORELLES	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles				1 164	
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers			66 016		
	Immobilisations corporelles en cours			1 020 464		
	Avances et acomptes			1 270 540		
		TOTAL				
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				1 600	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres Immob. financières				1 600	
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL			1 295 280	





ETAT DES AMORTISSEMENTS

Sas VIOLAINEDIS

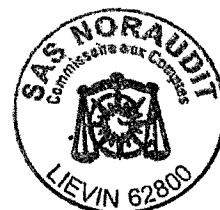
Du 01/01/2018 au 30/06/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.				22 533
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	22 308	226		
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels				
Inst. générales agencem. amén.				1 095
Autres immob. corporelles	979	116		
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				1 095
TOTAL	979	116		
TOTAL GENERAL	23 287	342		23 629

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							



CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

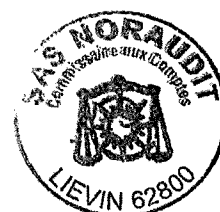
ETAT DES CRÉANCES

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	334 352	334 352	
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		334 352	334 352	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



ETAT DES DETTES

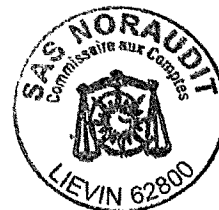
Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	22 109	22 109		
Fournisseurs & comptes rattachés				
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	75	75		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées	506	506		
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	2 133 938	2 133 938		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	2 156 629	2 156 629		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés



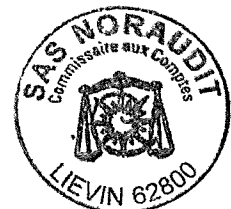
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	18 480
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	18 986



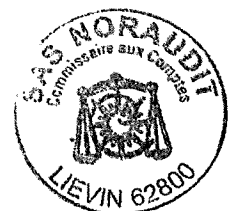
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	4 000,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin d'exercice		



ACCROISSEMENTS ET ALLÈGÈMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés						
- contribution sociale de solidarité						
- autres						
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés)						
fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL						178 887
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER		178 887				
- Déficit reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
				40 000
Capital social	40 000			
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence			30 729	-573 944
Report à nouveau	-543 215		-14 882	-15 847
Résultat de l'exercice	-30 729			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			15 847	-549 791
TOTAL	-533 944			



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à la clôture de l'exercice (31/12/2017) avant affectations	-533 944
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	-533 944
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (01/01/2018)	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Variation du capital	
Variation des autres postes	-533 944
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	-15 847
Variations en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions règlementées et subventions d'équipement	-15 847
Autres variations	-549 791
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	-15 847
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	-15 847
Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-15 847
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	



CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Sas VIOLAINEDIS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
		7 200
Total		7 200
752622 prod ex ant hono		



«VIOLAINEDIS»

Société par Actions Simplifiée au capital de €40 000
Siège Social : CD 13 – Lieudit « Le Berger »
59135 BELLAING

529 112 237 RCS VALENCIENNES

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau, la perte de l'exercice clos le 30 Juin 2018, s'élevant à (€15 846,96).

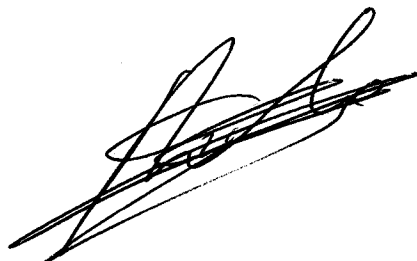
En conséquence, le report à nouveau débiteur est porté de (€573 943,77) à (€589 790,73).

L'Assemblée Générale constate que capitaux propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés, au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' text.